

RÈGLEMENT PARTICULIER

16^{ème} RONDE NATIONALE DE QUARRÉ LES TOMBES

27 au 29 septembre 2024

PROGRAMME DU RALLYE

- Parution du règlement
 - Ouverture des engagements
 - Clôture des engagements
 - Parution du carnet d'itinéraire (road-book)
 - Date et heures des reconnaissances (jour 1)
 - Date et heures des reconnaissances (jour 2)
 - Séance d'essai (facultative)
 - P.C. du Rallye : Mairie de Quarré les Tombes
 - Vérifications jour 1 des documents : salle de la mairie de Quarré les Tombes
 - Vérifications jour 2 des documents : salle polyvalente à Quarré les Tombes
 - Vérifications des voitures : parc municipal à Quarré les Tombes
 - 1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs
 - Publication des équipages admis et des heures et ordre de départ de la 1^{ère} étape
 - Briefing des pilotes
 - Départ de la 16^{ème} Ronde Nationale de Quarré les Tombes
 - Arrivée de la 1^{ère} étape
 - Publication des résultats partiels de la 1^{ère} étape et ordre de départ de la 2^{ème} étape
 - Départ de la 2^{ème} étape
 - Arrivée de la 16^{ème} Ronde Nationale de Quarré les Tombes
 - Vérifications finales
 - Taux horaires de la main d'œuvre
 - Publications des résultats du rallye
 - Remise des prix : parc fermé au dépôt WALLE Terrassement à Auxon
- jeudi 4 juillet 2024
jeudi 4 juillet 2024
lundi 16 septembre 2024 à minuit
dimanche 22 septembre 2024
dimanche 22 septembre 2024 de 08h30 à 19h00
vendredi 27 septembre 2024 de 09h00 à 20h00
vendredi 27 septembre 2024 de 14h30 à 17h00
vendredi 27 septembre 2024 à partir de 14h30
dimanche 22 septembre 2024 de 08h30 à 16h
vendredi 27 septembre 2024 de 09h00 à 13h00
vendredi 27 septembre 2024 de 14h15 à 20h00
vendredi 27 septembre 2024 à 20h00 à la Mairie de Quarré
vendredi 27 septembre 2024 à 22h30
par écrit, distribué lors des vérifications administratives
samedi 28 septembre 2024 à 08h30 (1^{ère} VHC), Auxon
samedi 28 septembre 2024 à 16h40 (1^{ère} VHC), Auxon
samedi 28 septembre 2024 à 20h30, Auxon
dimanche 29 septembre 2024 à 07h30 (1^{ère} VHC), Auxon
dimanche 29 septembre 2024 à 15h25 (1^{ère} VHC), Auxon
dimanche 29 septembre 2024, Gge Decremère, Cussy les Forges
60 € TTC
au plus tard 30' après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent
dimanche 29 septembre 2024 à 18h00
- Sportity, code : **QUARRE2024**
- Tableau d'affichage dématérialisé

- La Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) a établi un règlement standard des Rallyes Français.
- La 16^{ème} Ronde Nationale de Quarré les Tombes est organisée suivant ces dispositions.
- Le présent règlement particulier précise ou complète le règlement standard F.F.S.A. des Rallyes Français 2024.
- Les articles et sous-articles non mentionnés sont conformes au règlement standard de la F.F.S.A. des Rallyes Français 2024.

ARTICLE 1 ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile AVALLON AUTO SPORT organise du 27 au 29 septembre 2024 un rallye dénommé :

16^{ème} Ronde Nationale de Quarré les Tombes

Permis d'organisation

Le présent règlement a été reçu et enregistré par la **L.R.S.A. Bourgogne-Franche Comté** sous le numéro de visa **47** en date du **21/05/2024**.

Le présent règlement a été reçu et enregistré par la **F.F.S.A.** sous le numéro de permis d'organisation **395** en date du **31/05/2024**.

Comité d'organisation

Présidente : Brigitte DRÉAU

Membres : Sébastien BEAURIN, Enrique DA SILVA, Sébastien DUCROT, Jean-Christophe PAUPE, Vincent VOIRIN.

Le secrétariat permanent du rallye se trouve : ASA Avallon Auto Sport, chez Brigitte DRÉAU, 38 rue du Pavillon, 89380 Appoigny
mob : 06 83 57 03 07 - courriel : avallonautosport@free.fr

Permanence du rallye

Lieu : Mairie, 1 place de l'Eglise à 89630 Quarré les Tombes

Date : du vendredi 27 septembre 2024 à 14h30 au dimanche 29 septembre 2024 à 20h00.

Organisateur administratif et technique

Nom : ASA Avallon Auto Sport

Secrétariat permanent : 38 rue du Pavillon, 89380 Appoigny

Siège social : chez Passion Bois Menuiserie, ZA portes d'Avallon à 89200 Avallon

1.1 Officiels

Collège des Commissaires Sportifs

Présidente	Josiane CHARLEUX	0403	9434
Membre	Michel DURIX	0404	14548
Membre	Bernard SOUFFLET	0403	18577

Direction de course

Directeur de course	Christian HAMON	0408	29685
Directeur de course VHC + délégué ES	Thierry MOREL	1442	4906
Directeur de course adjoint "Nouveau départ"	Philippe DRÉAU	0420	2281
Directeur de course délégué ES	Philippe DRÉAU	0420	2281
Directeur de course Démonstration	Philippe DRÉAU	0420	2281
Voiture tricolore	Hubert BENOIT	0411	3617
Voiture info	Thierry GIUDICI	*	*
Voiture damier	Gilles GREUET	1429	2653
Juge de faits	Jean-Paul BROTTIER	0408	13533
Juge de faits	Tous les officiels du rallye sauf membres du collège		

Parcs

ES 1, 3, 5 : Poil Chevré-St Léger Vauban

6.506 km

8 postes commissaires - 1 ambulance

ES 7, 8, 9 : "La Ronde 2024" (départ-inter)

7.889 sur 22.751 km

10 sur 25 postes commissaires - 1 ambulance

ES 2, 4, 6 : Corvignot-Villiers Nonains

13.897 km

13 postes commissaires - 1 ambulance

ES 7, 8, 9 : "La Ronde 2024" (inter-arrivée)

14.862 sur 22.751 km

15 sur 25 postes commissaires - 1 ambulance

Quarré : Fermé et Regroupement, Assistance	Voir juge de faits		
Directeurs ES	Jean-Michel PIGENET	0445	37172
Directeur adjoint ES	Gerard PORA	0418	57091
Chronométrateur départ	Sylvie FAIVRE	0421	11039
Chronométrateur arrivée	Jean-Marie TSCHOFFEN	0411	196872
Assistant chronométrateur arrivée	??		
Médecin	Dr Vicentiu VOINEA	*	*
Directeurs ES	Jacky OLIVAIN	0324	3272
Directeur adjoint ES	Robert BOTT	0402	302406
Chronométrateur départ	Nancy GIETZENDANNER	0318	22615
Chronométrateur arrivée	Daniel HERVIEU	1318	179222
Chronométrateur arrivée	Marylise TREMBLAY	0420	17049
Médecin chef	Dr Ramdane AOUNI	*	*
Commissaire technique - Responsable	Frédéric ALVAINES	0420	4342
Commissaire technique - Resp. nouveau départ	Martial LOBROT	0403	114567
Commissaire technique	Jean Luc LAPLANCHE	0404	19578
Commissaire technique	Jean-Louis REVERCHON	0421	6835
Commissaire technique - Responsable VHC	Christian PERROT	0308	12848
Commissaire technique stagiaire	Emilien RENAULT	0420	298801

Chargé des Relations Concurrents

Martine REVERCHON	0409	14505
Marie-Anne COUVREUR	0417	298302
Jean Paul DURAND	0503	27683
Mickaël PILLARD	FFSA	173963

Informatique et classements

Speaker

1.2 Eligibilité

La 16^{ème} Ronde Nationale de Quarré les Tombes des 27, 28 et 29 septembre 2024 compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2025 (coef. 3)
- Les différents Challenges Bourgogne Franche-Comté 2024

1.3 Vérifications

1.3.1 Convocations

- Les horaires de convocation pour les vérifications techniques, à respecter scrupuleusement, seront communiqués via **Sportity (accès : QUARRE2024)** et sur le site de l'ASA : **www.avallon-auto-sport.com**

1.3.1.1 Vérifications administratives et distribution des road-books :

- dimanche 22 septembre 2024 de 08h30 à 16h00 à la salle de la mairie de Quarré les Tombes (entrée côté parc municipal)
- vendredi 27 septembre 2024 de 09h00 à 13h00 à la salle polyvalente de Quarré les Tombes

L'équipage devra présenter les originaux et fournir les photocopies des documents suivants :

- permis de conduire pilote et copilote
- licences pilote et copilote
- première page de la fiche d'homologation de la voiture
- première page du passeport technique.

Une fois ces vérifications entièrement complétées, il sera remis à l'équipage :

- le road-book, les 2 plaques rallye, les 2 panneaux de portière, l'ensemble des autocollants pour la voiture et le n° de reconnaissance.

Les équipages (pilote et copilote) devront représenter les originaux des permis de conduire et licences samedi matin au CH H-10 avant d'entrer dans le parc fermé.

1.3.1.2 Vérifications techniques

- vendredi 27 septembre 2024 de 14h15 à 20h00, selon votre heure de convocation sur le parc municipal à 89630 Quarré les Tombes
 - **Les voitures devront être présentées le jour du rallye, aux vérifications techniques, entièrement stickées.**
 - A l'issue de ces vérifications techniques, les voitures devront rejoindre **immédiatement** le parc fermé situé dans le dépôt WALLE Terrassement, rue de la Vèvre à Auxon (89630 Saint Brancher).

1.3.12 Vérifications finales

- Les vérifications éventuelles seront effectuées au : Garage Decrémère
4 chemin de la Croix Blanche à 89420 Cussy les Forges.
- Le taux horaire est de **60.00 € TTC** maximum.

ARTICLE 3 CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Demandes d'engagement - Inscriptions

3.1.5 Engagements

Tout équipage qui désire participer à la 16^{ème} Ronde Nationale de Quarré les Tombes doit adresser au secrétariat du rallye :
ASA Avallon Auto Sport chez Brigitte DRÉAU, 38 rue du Pavillon, 89380 Appoigny

la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée accompagnée du paiement des droits d'engagement avant le :

LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024 à minuit (cachet de la Poste faisant foi)

Une séance d'essai est prévue le vendredi après-midi : voir article 7.5.20.1 de ce présent règlement particulier

3.1.10 Concurrents admis

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A. Le nombre des engagés est fixé à **100 voitures** de compétition maximum (VHC et modernes confondues). Au-delà, les équipages seront inscrits sur une liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de leur demande d'engagement.

A la clôture des engagements, la liste des engagés avec les horaires de convocation, ainsi que celle des éventuels suppléants, sera publiée et affichée sur le site internet du rallye à partir du vendredi 20 septembre 2024.

3.1.11 Droits d'engagements

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- **475 €** avec la publicité facultative des organisateurs.
- **455 €** avec la publicité facultative des organisateurs, pour tout équipage comportant au moins 1 membre de l'ASA organisatrice.
- **435 €** avec la publicité facultative des organisateurs, pour tout équipage dont les 2 membres sont de l'ASA organisatrice.
- **Sans** la publicité facultative des organisateurs, les droits d'engagement mentionnés ci-dessus sont **doublés**.
- **5 €** seront reversés pour le challenge des commissaires de route de Bourgogne-Franche Comté.
- Chèque à établir à l'ordre de : ASA Avallon Auto Sport (*les chèques ne seront pas encaissés avant le lundi suivant le rallye*).

3.1.12 Validité

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque uniquement). Les engagements reçus sans le chèque correspondant seront mis sur une liste d'attente et ne seront pris définitivement en compte qu'à réception du chèque.

FORFAIT : Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit (mail ou lettre recommandée) avant le vendredi 20 septembre 2024 à minuit sera intégralement remboursé. Au-delà une compensation financière pourra être retenue.

3.3 Ordre de départ

- L'ordre de départ de ce rallye sera : VHC, Démon et Modernes et ce tout au long de l'épreuve.
- Il n'y aura pas de reclassement au cours de la 1^{ère} étape ce rallye.
- L'ordre de départ de la 2^{ème} étape sera établi sur la base du classement provisoire à l'issue de la 1^{ère} étape (hors pénalités).
- Les concurrents acceptés en "nouveau départ" seront repositionnés par le collègue des commissaires sportifs.

ARTICLE 4 VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.3 Assistance

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A et selon le road-book du rallye.

Ajouter :

4.3.1.1.1 : Parc d'assistance :

Le parc d'assistance de la Ronde Nationale de Quarré les Tombes est composé de plusieurs zones accessibles tout au long de l'itinéraire routier de l'épreuve. Ces zones figurent sur le plan joint à ce règlement et sont reprises sur le carnet d'itinéraire.

- **Zone 1a** = dans le dépôt WALLE Terrassement, rue de la Vèvre à Auxon : 30 places
- **Zone 1b** = dans le pré à droite après le dépôt WALLE Terrassement (si la météo le permet) : 10 places (infrastructure légère uniquement)
- **Zone 2** = D10, à droite à l'entrée de Villiers les Potots : 8 places
- **Zone 3** = D10, à gauche à l'entrée de "La Gorge" (vers la benne à verres) : 5 places
- **Zone 4** = D10, à gauche sur le trottoir après l'entrée de Quarré jusqu'à la Gendarmerie et à droite après la Gendarmerie : 25 places
- **Le long du routier** = Toutefois il y a également la possibilité de faire l'assistance chez des riverains, tout au long de l'itinéraire routier du parc d'assistance, avec leur accord, sans empiéter d'aucune façon sur le domaine public et que la voiture de course soit toujours visible depuis le parcours routier.

Compte tenu de la place limitée, **aucune remorque ne sera admise dans les zones d'assistance** décrite ci-dessus. Un parc spécifique obligatoire pour les remorques est prévu par l'organisateur et est situé dans un pré rue de la Vèvre à Auxon, à proximité du parc fermé (zone assistance 1b).

Pour la bonne organisation du parc d'assistance, les concurrents seront invités à prévenir l'organisateur de dispositions particulières (regroupement de plusieurs concurrents, poids-lourds, ...) qui leurs seraient nécessaires et feront alors l'objet d'un examen particulier.

Les concurrents doivent emporter leurs déchets et laisser leur emplacement propre.

4.3.1.2.1 : Juges de faits

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Aucune assistance (sauf l'équipage uniquement avec les moyens du bord) ne sera autorisée en dehors du parc d'assistance. Aucun véhicule d'assistance ne devra être présent entre les spéciales. Un juge de faits vérifiera la bonne observation de ces prescriptions.

4.3.1.3.1 : Ravitaillement en carburant

Le ravitaillement en carburant sera, de préférence, organisé dans la station-service rue de l'Etang à Quarré les Tombes, située avant la sortie du parc d'assistance. Celle-ci figurera dans le road book du rallye. Ce carburant doit être versé directement dans le réservoir. Dans ce cas, seul l'équipage pourra intervenir et un juge de faits pourra être présent pour vérifier le respect de la réglementation.

4.7. Extincteurs

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 et N°52 devront être **obligatoirement dégoupillés et armés à partir de la sortie des vérifications techniques et jusqu'à l'ouverture du parc fermé final à la fin du rallye**. Des pénalités seront appliquées en cas de manquement à cette règle.

ARTICLE 5 IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.2 : Publicité

- La publicité obligatoire et la publicité facultative rachetable seront précisées par un additif au règlement particulier.

ARTICLE 6 SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description

La 16^{ème} Ronde Nationale de Quarré les Tombes représente un parcours de 211.548 kms et se déroule en 2 étapes et 6 sections. Il comporte 9 épreuves spéciales totalisant 129.462 kms (soit 61 % du parcours total). Les épreuves spéciales sont :

3x **Poil Chevré - Saint-Léger Vauban** (6.506 km) 3x **Corvignot - Villiers Nonains** (13.897 km) 3x **"La Ronde 2024"** (22.751 km)

L'itinéraire horaire figure à la fin de ce règlement.

6.1.4 Démonstration

Des véhicules de démonstration sont prévus dans ce rallye. Ils seront intercalés entre les VHC et les Modernes.

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A. Pour la récupération du road-book : se reporter à l'article 1.3.3.1 de ce présent règlement.

Ajouter :

6.2.5.1 Durée des reconnaissances :

Compte tenu du faible kilométrage à reconnaître, les jours de reconnaissances, et non les essais, sont limités à 2 jours et autorisés uniquement :

- le **dimanche 22 septembre 2024** de **08h30 à 19h00**.
- le **vendredi 27 septembre 2024** de **09h00 à 20h00**.

Le nombre de passages est limité à 3.

6.4.7. Mouvements anormaux de la voiture

En dehors des ES, tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

Pénalités :

- 1ère infraction notifiée : 10 secondes de pénalité
- 2ème infraction notifiée : 1 minute de pénalité
- 3ème infraction notifiée : disqualification

ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1.8 Parade

Aucune parade n'est prévue lors de ce rallye.

7.3.17 Nouveau départ

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Ne pas oublier de prévenir, le samedi 28 septembre 2024 avant 20h00, la Direction de Course de votre décision de repartir ou non.

7.5.20.1 Séance d'essai (complément de l'article 7.5.20 de la réglementation standard des rallyes 2024)

Une séance d'essai sera organisée le **vendredi 27 septembre 2024** entre **14h30 et 17h00** (2.405 km en condition de course + 2.367 km de routier pour le retour).

Seuls les membres d'un équipage régulièrement engagé au rallye pourront y participer.

Cette séance d'essai ne pourra avoir lieu que, si au moins **8** équipages (modernes et/ou VHC) s'y inscrivent.

La participation financière pour cette séance sera de **130 €**.

La demande de participation à cette séance d'essai devra obligatoirement notifiée sur la demande d'engagement et être accompagnée du chèque correspondant.

Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique sera en charge des vérifications techniques, ainsi à l'issue de cette séance d'essai vous devrez mettre votre voiture directement en parc fermé.

ARTICLE 10 PRIX - COUPES

Les prix sont répartis de la façon suivante :

	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Général	450 €	350 €	250 €	-	-
Classe ⁽¹⁾	400 €	300 € si plus de 3 partants	200 € si plus de 6 partants	100 € si plus de 9 partants	80 € si plus de 12 partants
Féminine ^{(1) (2)}	400 €	-	-	-	-

⁽¹⁾ Les prix par Classe / Féminin seront diminués de 50% dans le cas où il y aurait moins de 3 partants dans la catégorie concernée.

⁽²⁾ Pour bénéficier de ce prix, l'équipage doit être 100% féminin.

Les prix sont cumulables.

De nombreuses coupes récompenseront les lauréats.

La remise des prix se déroulera au parc fermé à Auxon. Les chèques seront envoyés aux ayant droits dans la semaine suivant le rallye.

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur le site internet de l'ASA.

10.1. Remise des prix

Dans la mesure où le début de la remise des prix a lieu à l'heure prévue, les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leur prix.